Nations Unies E/CN.5/2014/NGO/58

Conseil économique et social

Distr. générale
22 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-deuxième session
11-21 février 2014
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et d'un travail décent pour tous

Déclaration présentée par Sacro Militare Ordine Costantiniodi San Giorgio (l'Ordre Sacré et Militaire Constantinien de Saint Georges), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-57862 (F) 031213 171213

Merci de recycler

Déclaration

Le Sacro Militare Ordine Costantiniano di San Giorgio (l'Ordre Sacré et Militaire Constantinien de Saint Georges) a pour mission historique d'aider les malades, les nécessiteux et les personnes les plus défavorisées de la société. Grâce à l'action de ses 2 800 membres organisés en délégations nationales et régionales dans plus de 40 pays, l'Ordre fournit une aide médicale et sociale, des secours en cas de conflit armé et de catastrophes naturelles, des services d'urgence, une assistance aux personnes âgées, aux handicapés et aux enfants dans le besoin ainsi qu'une formation aux premiers secours et un soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées, quelles que soient leur race, origine ou religion.

La pauvreté est un phénomène social extrêmement complexe, et l'éliminer est tout aussi compliqué. L'Ordre encourage la promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et d'un travail décent pour tous.

Ayant été le témoin direct des difficultés immenses auxquelles sont confrontés les pays les moins développés ainsi que les personnes sans emploi dans les pays développés, l'Ordre attire l'attention sur le fait qu'il n'existe pas une approche globale unique pour résoudre les problèmes de la pauvreté, du chômage et des handicaps régionaux. Il faut au contraire parvenir à un équilibre entre l'économie de marché et la réglementation du marché, grâce à la propagation d'un enseignement universitaire et d'une éducation morale de qualité dans le respect du contexte et de la culture des pays.

L'Ordre exhorte les gouvernements, le secteur privé et les collectivités à s'engager dans une collaboration structurée visant à définir et évaluer les stratégies propres à ancrer fermement la lutte contre la pauvreté et l'inégalité au cœur de leur développement, et à trouver des solutions durables. En outre, l'Ordre demande instamment à la communauté internationale d'entreprendre des efforts concertés pour éradiquer la pauvreté, promouvoir le développement humain durable, accélérer la croissance économique, combattre la corruption dans l'administration et la politique, accroître l'efficacité des services publics et faciliter l'intégration des pays dans l'économie mondiale actuelle.

Pour sa part, l'Ordre réaffirme l'importance qu'il attache aux objectifs du Millénaire pour le développement, à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, et rappelle son intention de participer à des projets conjoints qui font prévaloir, dans la sphère d'influence qui est la sienne, les principes sur lesquels reposent les objectifs du Millénaire et de la Déclaration ainsi que les objectifs de développement plus généraux des Nations Unies concernant la croissance économique durable et équitable à tous les niveaux.